

Édito du Président

La deuxième phase des mutualisations avec la MSA des Côtes-Normandes s'annonce. Que concerne-t-elle ? Et bien, après les services cotisations et prestations familiales, c'est au tour de l'activité santé, c'est à dire l'ensemble des remboursements santé y compris les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail maladie qui partira vers les Côtes normandes le 3 juin 2019. A la même date la MSA Haute-Normandie assurera la prise en charge des dossiers d'accidents du travail et maladies professionnelles pour les deux caisses. Parallèlement, les appels téléphoniques et les réponses aux messages internet de l'ensemble des législations pour la MSA 14/50 seront assurés par la MSA 27/76. Ces changements d'organisation resteront transparents pour les adhérents.

Vous avez certainement pu constater par vous-même ou bien avez-vous eu des échos des difficultés que notre caisse a rencontrées ces dernières semaines dans la prise des appels téléphoniques de nos adhérents. Le conseil d'administration et la direction de la caisse ont bien conscience de la gêne que cela a pu occasionner et

s'en excusent auprès des assurés MSA. Les raisons sont de diverses sources, effectifs restreints, grand nombre d'appels du fait des délais de traitement des dossiers, beaucoup de réitération d'appels...

Ces difficultés s'estompent actuellement, notamment grâce à un service plus étoffé. En effet, la MSA Haute-Normandie va prendre en charge les appels téléphoniques et les messages internet des agents de la RATP en matière de prestations santé en nature à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour cela 8 téléconseillers ont été recrutés et cette augmentation de taille va faciliter la gestion globale du service.

Toujours dans l'optique de promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain et d'anticiper les négociations inhérentes à l'élaboration de la prochaine convention d'objectifs et de gestion (COG), la MSA a entrepris, au niveau national, un travail d'envergure pour envisager la MSA 2025.

Nous reviendrons vers vous au fur et à mesure de l'avancement de ces études.

Enfin, notre caisse, comme l'ensemble des caisses de France, débute les travaux techniques liés à la mise en œuvre des prochaines élections MSA prévues pour janvier 2020. Les nouveaux cantons et les communes nouvelles qui ont vu le jour depuis 2015 obligent à réorganiser les fichiers électeurs et vont aboutir à diminuer sensiblement le nombre de nos élus de terrain. A ne pas douter que ce sujet sera abordé au cours de nos prochaines rencontres et échanges.



Grégoire PETIT,
Président MSA Haute-Normandie

Actualités

❖ Le Dossier Médical Partagé généralisé à l'automne :

Le Dossier Médical Partagé, ou DMP, est un dispositif innovant qui permet aux particuliers et aux professionnels de santé qui les prennent en charge d'accéder à toutes leurs informations de santé, antécédents médicaux, résultats d'examens, historique des soins... Après un essai concluant à la MSA Midi-Pyrénées Nord, le DMP est généralisé partout en France cet automne.

A partir de novembre, nos adhérents seront conviés à ouvrir leur DMP dans les accueils MSA ou les pharmacies.

Simple, pratique, efficace.

Le maître mot de ce nouveau dispositif c'est la simplicité, avec seulement sa carte vitale et un numéro de portable ou une adresse mail, il est très facile et rapide de créer son DMP à l'accueil de la MSA. Une fois créé, il peut être consulté et alimenté n'importe quand depuis le site ou l'application mobile DMP, par le titulaire ou un professionnel de santé.

Le DMP, un carnet de santé numérique

« Le DMP, c'est la poursuite du dossier médical que nous avons dans nos cabinets. L'ensemble des informations est partagé par un grand nombre de professionnels. C'est un gain d'efficacité pour le patient et sa prise en charge » Docteur Yannick Schmitt, médecin généraliste.

Enfin, le particulier garde le contrôle de la confidentialité des ses informations médicales, il choisit les professionnels de santé qui peuvent y avoir accès et quels documents peuvent être visionnés.

N'hésitez pas à encourager votre entourage à créer son DMP !

❖ Le prélèvement à la source pour les particuliers

Le prélèvement à la source entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. À compter de cette date, les retraites et les revenus de remplacement (tels que les indemnités maladie) versés par la MSA seront soumis au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Le prélèvement à la source : qu'est-ce que c'est ?

Aujourd'hui l'impôt sur le revenu est payé un an après la perception de ce revenu.

En 2018, nous paierons l'impôt sur les revenus perçus en 2017. Avec le prélèvement à la source, l'impôt est payé au moment où le revenu est perçu. Ainsi, en 2019, nous paierons l'impôt sur les revenus perçus en 2019.

Concrètement...

L'administration fiscale transmettra directement à la MSA le taux de prélèvement à appliquer lors du paiement des retraites ou des revenus de remplacement. Pour les personnes non imposables, rien ne change : aucun prélèvement ne sera effectué.

Pour connaître le détail de vos prélèvements, inscrivez-vous à Mon espace privé sur notre site internet, vous serez immédiatement avisés de l'émission du paiement et vous pourrez visualiser sur votre décompte les retenues effectuées.

Et pour les employeurs ?

Pour alléger les obligations déclaratives des employeurs, le prélèvement à la source est intégré dans la DSN et le nouveau Tesa. Ils n'auront pas de déclaration spécifique à effectuer.

Pour toute question sur le prélèvement à la source, l'administration fiscale est le seul interlocuteur sur le site www.prelevementalalsource.gouv.fr ou au 0811 368 368 (coût 0,06 € / min + prix appel).

❖ Prélèvement à la source : Présence Employeurs se charge de tout !

Depuis 1995, l'association Présence Employeurs propose un service d'externalisation de la paie aux employeurs de main d'œuvre dans les secteurs agricoles et en milieu rural.

Des techniciens expérimentés réalisent, pour le compte des clients employeurs, les déclarations d'embauche, les bulletins de salaire, les attestations de salaire en cas d'arrêt maladie et les documents de fin de contrat. Une veille sociale permet à l'équipe d'être informée des évolutions législatives et conventionnelles liées à la paie.

Présence Employeurs est équipée d'un logiciel de paie compatible avec la DSN (Déclaration Sociale Nominative) et dépose les DSN mensuelles et événementielles pour l'ensemble de ses clients employeurs. Au 1^{er} janvier, elle effectuera le prélèvement à la source sur l'ensemble des bulletins pour permettre à ses clients d'être en conformité avec la loi.

Les employeurs de main d'œuvre intéressés par les services de l'association peuvent joindre un conseiller par mail : presence-employeurs@presence-employeurs.fr ou par téléphone, le matin, au 02 35 12 70 12.

Le site web MSA Haute-Normandie a changé d'adresse.
Retrouvez désormais tout votre dossier en ligne sur :

hautenormandie.msa.fr



Actualités

❖ Vaccination antigrippale : la campagne est lancée !

Du nouveau cette année pour la nouvelle campagne de vaccination antigrippale lancée ce 26 octobre jusqu'au 31 janvier 2019 !

La grippe est une infection respiratoire aiguë qui a entraîné près de 13 000 décès l'hiver dernier. C'est pourquoi il est important de sensibiliser les plus fragiles aux bénéfices de la vaccination antigrippale. Il s'agit notamment des personnes de 65 ans et plus, de celles atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, par exemple), des femmes enceintes et des personnes souffrant d'obésité morbide.

Tous unis contre la grippe

En 2018, la MSA rejoint la campagne santé de l'Etat pilotée par l'Assurance maladie. Cette campagne commune, lancée le 26 octobre, apporte une cohérence et une visibilité accrue de nos messages pour toucher le plus grand nombre.

En complément de cette campagne nationale, nous devons poursuivre nos actions sur les territoires.

Aussi, nous comptons sur votre mobilisation pour sensibiliser nos adhérents aux bénéfices de la vaccination antigrippale et donc sauver des vies. Votre position d' élu, proche des gens, vous permet de porter ces informations sur les territoires locaux, et notamment auprès des publics qui sont les plus éloignés du système de soins.

Un parcours de vaccination simplifié

Cette année, les modalités de vaccination sont simplifiées pour les adultes qui se font vacciner pour la première fois.

Toutes les personnes de 18 ans et plus pour qui la vaccination antigrippale est recommandée peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge délivré par la MSA.

❖ Octobre Rose : tous solidaires contre le cancer du sein

« Devenez ambassadeur pour Octobre Rose ! », tel était le défi lancé par la MSA Haute-Normandie lors de la campagne 2017 afin de convaincre toujours plus de femmes de l'intérêt du dépistage du cancer du sein.

Dans ce cadre, plus de 500 femmes avaient été sensibilisées à ce sujet grâce aux 118 volontaires qui avaient souhaité s'engager dans ce rôle d'ambassadeur.

Cette année encore, la MSA Haute-Normandie s'est engagée dans la lutte contre le cancer du sein en soutenant les nombreuses initiatives locales organisées dans le cadre d'Octobre Rose et en relayant la campagne de communication nationale de l'Institut National du Cancer sur son site internet.

Dépistés tôt, 9 cancers du sein sur 10 peuvent être soignés. Pourtant, ce cancer reste le plus fréquent et le plus meurtrier chez les femmes.

Aussi, le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse à toutes les femmes de 50 à 74 ans mais seule 1 sur 2 y participe. De simples mots peuvent suffire pour agir : restons mobilisés pour informer les femmes autour de nous. Soyons tous solidaires contre le cancer du sein.



Vie mutualiste

❖ Départ :

Florence DUVINAGE, animatrice de l'échelon local de Seine-Maritime est partie en octobre dernier pour de nouvelles aventures dans le beau département du Lot.

Nous la remercions pour le grand professionnalisme dont elle a fait preuve durant sa carrière au sein de la MSA Haute-Normandie et nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Agenda

Théâtre :

« Pièce de théâtre sur le thème d'Alzheimer »

- le 29 novembre à 14 heures, *Salle Municipale de St-Valery-en-Caux*

Conférences :

« Accident Vasculaire Cérébral »

- le 20 novembre à 14 heures, *Espace Guy de Maupassant, Rue Loucheur, à Offranville*

« Perturbations électromagnétiques quel impact sur la santé ? »

- le 25 janvier à 14 heures, *Salle Polyvalente, 184 rue des Potiers à Melamare*

Réunions :

« Employeurs de mains d'oeuvre »

Les thèmes abordés seront : les taux de cotisations et les évolutions législatives 2019 et le site internet de la MSA Haute-Normandie.

- le 15/01, deux réunions : à 9 heures ou 14 heures, *MSA, 32 rue Politzer à EVREUX*
- le 17/01 à 14 heures, à *l'Auditorium, Cité de l'Agriculture de Bois-Guillaume*

« Rencontre présidents et vice présidents d'échelons locaux »

- le 4 décembre à 9h30, à *l'Auditorium, Cité de l'Agriculture de Bois-Guillaume*

« Comité départemental de l'Eure »

- le 31 janvier à 14 heures, *MSA, 32 rue Politzer à EVREUX*

« Comité départemental de Seine-Maritime »

- le 5 février à 14 heures, *Salle Rez-de-Jardin (sous l'auditorium), Cité de l'Agriculture de Bois-Guillaume*

Agenda

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

C'EST LA SAISON DE LA GRIPPE. VACCINONS-NOUS.



La vaccination est le premier geste pour vous protéger de la grippe, si vous avez 65 ans et plus, si vous êtes atteint d'une maladie chronique ou si vous êtes une femme enceinte. Parlez-en à votre médecin.

NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER.



**Santé
publique**
France



hautenormandie.msa.fr

018

20181120 ide nov-dec18 - ech - RM - photos © thinkstock et MSA